

## **Méprisant la sécurité des personnels et des élèves, le gouvernement utilise la crise sanitaire pour avancer vers la territorialisation de l'école publique et la transformer en garderie !**

Le bureau national du SNUDI-FO se réunit le lundi 4 mai, à une semaine de la date d'ouverture des écoles que le gouvernement voudrait imposer le 11 mai.

Pour le BN, une chose est sûre : les préalables, à la reprise posés par notre fédération ne pourront pas être respectés le 11 mai.

Le guide sanitaire présenté par le ministère ne tient compte ni de la réglementation (code du travail, décret sur le télétravail, obligations réglementaires de service...), ni des garanties sanitaires indispensables à toute reprise d'activité : ni dépistage systématique ni masques FFP2 ne sont prévus.

C'est pourtant ce qu'exigent les plus de 55 000 signataires de la pétition lancée par la FNEC FP-FO, c'est ce qu'exigent les milliers de collègues qui chaque jour font remonter des prises de position dans les réunions syndicales, dans leur école.

### **Un protocole sanitaire ministériel irresponsable, dangereux et inapplicable dans les établissements scolaires !**

Pour le BN, le protocole ministériel de réouverture des écoles n'est pas applicable. Les gestes barrières et les distances de sécurité ne peuvent pas être respectés dans les classes, en récréation, à la cantine, à l'entrée de l'école, dans les transports scolaires... :

- Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants en maternelle notamment ?
- Comment éviter que les enfants touchent des objets et se les transmettent ?
- Comment les AESH, chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap, et les membres des RASED peuvent-ils travailler en respectant les distances de sécurité ?
- Comment éviter la propagation du COVID 19 avec le déplacement de certains personnels dans les écoles (postes fractionnés, RASED, remplaçants, UPE2A itinérantes...) ?
- Comment organiser l'entrée et la sortie des écoles, où vont parfois se presser plusieurs centaines d'élèves et de parents alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits ?
- Comment sélectionner les élèves qui doivent être accueillis ?

Le ministère assure que « *si une école ne peut respecter les consignes sanitaires prévues dans le protocole, l'école n'ouvrira pas* ». Mais qui le décidera ? Le ministre n'apporte pas de réponse et c'est pourtant lui et lui seul qui est responsable, ce n'est pas aux directeurs d'école d'endosser cette responsabilité.

Par ailleurs, quelle serait la responsabilité des personnels, en particulier des directeurs, en cas de non-respect du protocole, en cas de contamination au sein de l'école ? Le gouvernement envisage même d'avoir recours à la réquisition des personnels ! (JDD du 3 mai).

### **Le gouvernement utilise l'épidémie pour organiser un transfert de compétences et mettre en cause le cadre réglementaire**

Tout est renvoyé au niveau local, dans un cadre territorialisé. Les mairies sont sommées de prendre en charge les conditions de la reprise, de décider les horaires, les fonctionnements des écoles au mépris de la loi et des textes réglementaires... Les obligations de service seraient ainsi remises en cause, ce que nous ne pouvons accepter. Dans les faits, prétextant les mesures d'urgence le gouvernement est en train d'organiser ce dont il a toujours rêvé : le transfert de responsabilités de l'administration de l'Education Nationale aux collectivités territoriales. Dans cette situation, les directeurs seraient le plus souvent transformés en exécutants des mairies, dans le cadre de l'autonomie des établissements et contre le statut de fonctionnaire d'Etat des PE.

---

Par ailleurs, de l'accueil échelonné des groupes d'élèves, au lavage des mains plusieurs fois par jour, en passant par la surveillance permanente des élèves pour tenter de faire respecter les gestes barrières, comment avoir le temps de faire la moindre activité d'enseignement ? D'ailleurs, ce n'est pas ce qui est demandé aux personnels, désignés par le protocole sous le vocable « *d'accueillants* » !

Le ministre précise que les enseignants assureront l'accueil des élèves même s'ils ne sont pas inscrits dans leur classe, en fonction des modalités et des priorités définies localement.

Des élèves « prioritaires » seraient pris en charge dans des « études ». D'autres élèves pourraient être accueillis sur le temps scolaire par les services municipaux dans le cadre des dispositifs « *sport santé culture* ».

Le ministre indique que la « continuité pédagogique » pour les élèves dont les parents auraient choisi « l'enseignement à domicile » serait assuré par un autre enseignant qui n'effectuerait pas d'accueil en présentiel. Comment cela pourrait-il fonctionner ? N'est-ce pas un nouveau prétexte pour introduire la déréglementation et la confusion ?

Les AESH sont encore les grands oubliés, et le Ministre laisse encore supposer qu'ils viendraient faire des tâches loin de leurs missions. Comme au début du confinement, le SNUDI-FO interviendra à tous les niveaux pour que les AESH soient protégés.

La réalité de cette usine à gaz à géométrie locale, c'est que la structure classe vole en éclat, que les enseignants seront confrontés à l'accueil en présentiel d'élèves d'autres classes voire d'autres écoles... Au prétexte de la crise sanitaire et économique, M. le ministre Blanquer a fait clairement le choix de transformer l'école en garderie, au mépris des garanties sanitaires, de toutes les règles statutaires et des conditions de travail !

Le BN du SNUDI-FO le réaffirme : ces dispositifs proposés par le ministre déclinés au niveau territorial par les collectivités n'ont rien à voir avec les missions des personnels de l'Education nationale fonctionnaires d'Etat. Les enseignants veulent le respect de leurs missions. Ils veulent enseigner !

Le SNUDI-FO pour sa part défendra les intérêts matériels et moraux des personnels : le droit à la protection, les statuts, les missions, l'école républicaine. C'est le sens sur le plan des garanties sanitaires de la procédure d'alerte déposée par la FNEC FP-FO qui permet notamment l'exercice du droit de retrait en s'appuyant impérativement sur les représentants FO.

### **Le BN du SNUDI-FO appelle à la mobilisation générale pour défendre notre sécurité, notre statut, nos missions !**

Mais le ministre est confronté à un vent de révolte, :

- Des milliers de personnels enseignants, AESH se réunissent avec leurs syndicats, avec les parents d'élèves, pour refuser la réouverture des écoles dans ces conditions.
- De plus en plus de maires annoncent que dans ces conditions, ils ne rouvriront pas leurs écoles
- Deux tiers des parents indiquent qu'ils ne mettront pas leurs enfants à l'école à compter du 11 mai

Le BN du SNUDI-FO estime que l'on peut faire reculer le ministre, que l'on peut le contraindre à retirer son projet de réouverture des écoles à partir du 11 mai alors que les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

**Pour cela, le BN invite les personnels à la mobilisation générale :**

- **Multiplions les réunions et les motions d'école pour signifier notre refus de reprendre dans ces conditions, notre refus de voir l'école se transformer en garderie !**
- **Participons nombreux aux réunions syndicales à distance organisées par le SNUDI-FO !**
- **Continuons à signer massivement la pétition nationale de la FNEC FP-FO !**
- **Remplissons les registres de santé et de sécurité au travail et les registres de danger grave et imminent en lien avec les représentants FO !**
- **Déposons massivement dès maintenant des déclarations d'intention de grève pour pouvoir être en grève à compter du 11 mai !**

Un préavis de grève a été déposé par la FNEC FP-FO pour couvrir toutes les initiatives. Le SNUDI FO défendra tous les collègues, autant ceux qui refuseront de reprendre que ceux qui seront confrontés à cette rentrée impossible.

Montreuil, le 4 mai 2020